

SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS DE CHAMPAGNE

La nouvelle Champagne pas pour demain

Pour le Syndicat général des vignerons, pas question de remettre à jour l'aire de production de l'appellation champagne si les plantations nouvelles ne restent pas régulées après 2030.

On n'en est plus à quelques années près ! Commencé en 2003, le long et lent processus de révision (et d'extension) de l'aire d'appellation champagne est désormais suspendu à l'avenir en Europe de la régulation des plantations. Pour le Syndicat général des vignerons, l'équation est simple : aucun intérêt à agrandir l'aire de production si personne ne peut contrôler les plantations. Or, le système des autorisations de plantation, qui a remplacé l'ancien système des droits de plantation, est appelé à évoluer avec la négociation de la nouvelle Politique agricole commune, en cours actuellement à Bruxelles. Ce système, qui prévoit un contrôle a priori des surfaces plantées par les appellations elles-mêmes, sous la supervision de l'État et sous réserve d'une approbation européenne, pourrait même tout simplement disparaître en 2030. En d'autres termes : n'importe qui pourrait planter ce qu'il veut, où il veut... C'est ainsi, du moins, que le dossier a été présenté à l'assemblée générale du SGV, jeudi 4 avril, à Épernay.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET CARTES DE VIEUX
Ceux qui attendent avec impatience de pouvoir planter des vignes sur les coteaux des communes appelées à rejoindre l'appellation champagne en seront donc quittes pour attendre quelques années de plus, le temps que le dossier se décante. Il ne s'agit pas que de simples vignerons : sur les coteaux des onze communes qui doivent pouvoir former la zone des Côtes de Troyes (avec Montgueux en figure de proue), quelques grandes maisons ont déjà fait leurs courses. Les prix des terres dans ces communes avaient même atteint des sommets (plus de 50 000 € l'hectare, parfois, soit dix fois leur valeur normale). Au point qu'il avait fallu, en 2013, l'intervention (tardive) de la



Ces coteaux près de Troyes ne font pas partie de l'appellation champagne. Mais ils se trouvent sur une commune appelée à la rejoindre.

Safer et des principaux syndicats agricoles pour ramener tout le monde à la raison. Ceux qui n'ont pas vendu leurs parcelles reçoivent encore parfois une carte de vœux pour la nouvelle année. Dans certaines communes, on a même constaté que des permis de construire pour des pressoirs avaient été déposés.

CHAMPAGNE 2030

Manque-t-on de vignes en Champagne ? Un rapide calcul permet de poser les données du problème. En Champagne, un hectare de vignes permet de produire 10 000 bouteilles. L'aire de production compte 34 000 hectares, quasiment tous en production. Donc, la Champagne a théoriquement la capacité de produire, chaque année, 340 millions de bouteilles. La seule fois où les expéditions ont atteint un volume de ce

type, c'était en 2008, avant que la crise des subprimes ne dérègle l'économie mondiale.

Cette année-là, la Champagne a expédié, tous opérateurs confondus, 339 millions de cols. Depuis, les ventes n'ont cessé de diminuer en volumes, même si la stratégie de valorisation, issue du projet « Champagne 2030 », a permis à l'appellation d'atteindre des sommets en termes de chiffre d'affaires.

Mais tout le monde ne profite pas de cette valorisation, explique-t-on au SGV. Le vignoble craint même de se retrouver dindon de la farce, avec la possibilité d'une baisse du prix du raisin en raison d'une surproduction due aux nouvelles plantations. Pourtant, dans certaines zones de l'appellation, le court-noué fait des ravages. Il faut dix ans de jachère pour qu'une parcelle puisse être considérée comme débarrassée de cette mala-

die mortelle de la vigne, transmise par des nématodes. De nouvelles surfaces à planter permettraient d'éviter des pertes de production.

PERTES ET PROFITS

Pour l'instant, tout cela est à l'arrêt. Pas le travail des experts, bien sûr, qui continuent de délimiter le parcellaire (lire ci-contre). Mais, si les plantations sont libéralisées en 2030, le SGV, qui est également l'organisme de défense et de gestion de l'appellation (ODG) peut tout simplement décider de passer le projet de révision de l'aire d'appellation par pertes et profits. ■ VIGNON TOURNAI

ytourbe@est-eclair.fr
Les communes aubois appelées à intégrer l'aire de production : Arrelles, Balnot-la-Grange, Bossancourt, Bouilly, Étourvy, Fontvannes, Javernant, Laines-aux-Bois, Macey, Messon, Prugny, Saint-Germain, Souigny, Torvilliers, Villery.

LA RÉVISION DE L'AIRE D'APPELLATION EN DATES

- **2003** : le Syndicat général des vignerons (SGV), organisme de défense et de gestion de l'appellation (ODG), lance le sujet d'une révision de l'aire d'appellation pour permettre de répondre à la croissance soutenue des ventes.
- **Mars 2008** : décision d'une mise à l'enquête de l'aire géographique avec 45 nouvelles communes (dont 15 dans l'Aube) et celles qui sortent (Germaine et Orbais-l'Abbaye dans la Marne).
- **Avril-juin 2008** : consultation publique sur le projet de délimitation communale.
- **Juillet 2008-décembre 2010** : analyse des 1 334 réclamations déposées lors de l'enquête publique.
- **Février 2011** : présentation du projet révisé d'aire géographique. Plutôt que de se lancer tout de suite dans la modification du cahier des charges, il est décidé de lancer l'étude parcellaire. Il est vrai que les ventes sont en baisse, le projet d'augmenter les surfaces n'a plus la même urgence.
- **2013** : démarrage du travail des experts de l'INAO sur le parcellaire des communes de l'aire de production. Ce travail est encore en cours.
- **À partir de mi-2020** : c'est à cette date que les experts remettent leur rapport. L'ODG rend son avis. Démarrage d'une enquête publique sur le nouveau parcellaire. Analyse des réclamations. Réponses définitives en 2022, puis démarrage de la modification du cahier des charges de l'appellation. Suivent deux procédures d'opposition, nationale, puis européenne, une fois le dossier bouclé en France.
- **2024** : objectif actuel de validation définitive de l'aire d'appellation.
- **2025** : début des plantations sur une Champagne potentiellement agrandie de 6 000 hectares.

CONVENTION

L'institut Chappaz rejoint l'œno Lab

Qu'est-ce que l'œnotourisme Lab ? Une structure d'appui à l'innovation touristique, regroupant un réseau local d'acteurs participant à l'accompagnement des entreprises (en création ou existante) dans la définition et le développement de nouveaux projets œnotouristiques. Début avril, l'institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne a signé une convention de partenariat avec l'organisme. Il permettra à l'université de



Philippe Marant, directeur de l'agence de développement touristique de la Marne et Guillaume Collé, président de l'URCA. Institut Georges Chappaz

Reims Champagne-Ardennes « d'accéder à un réseau d'échange, de partage d'information et de ressources, de rencontres professionnelles mais aussi d'opportunités et de potentialités dans le secteur de l'œnotourisme », précise l'institut.

Parmi ses actions sur le sujet, à noter la mise en place d'un nouveau diplôme « Management de l'œnotourisme » qui ouvrira en octobre 2019. ■

Plus d'informations sur www.univ-reims.fr

L'ACTUALITÉ EN FLASH

INSOLITE

La Géorgie veut faire pousser des vignes sur Mars



La Géorgie, pays à la tradition viticole millénaire et peut-être le premier pays à faire pousser des vignes... sur Mars. Le pays de Caucase a engagé des travaux de recherches en ce sens.

L'idée semble farfelue mais ne manque pas de fondement. Des scientifiques et entrepreneurs géorgiens réunis autour du projet IX Millenium ont répondu à un appel de la Nasa « à imaginer une présence humaine durable sur Mars », indique l'AFP. « Objectif : produire sous serre des variétés de vigne et de raisin pouvant être cultivées sur la planète rouge », indique la souligne la rectrice de l'université de Tbilissi, Nino Enoukidzé.

PLANTATIONS

Maxime Toubart espère "un front uni"

Le SGV de Champagne se mobilise pour le maintien de la régulation des plantations de vignes.

EN DATES

- **2006** : Enclenchement des démarches pour la révision de l'aire d'appellation Champagne.
- **2008** : Réforme de l'Organisation commune du marché vitivinicole avec la décision de libéraliser les plantations à partir du 1er janvier 2016.
- **2013** : Accord sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) avec le maintien de la régulation des droits de plantation du vignoble européen.
- **2016** : Entrée en vigueur du nouveau dispositif d'autorisation de plantations.
- **2017** : Démarrage des discussions européennes autour de la nouvelle PAC.
- **4 avril 2019** : Assemblée générale du syndicat général des vignerons.
- **23-26 mai 2019** : Élections européennes.
- **2030** : Fin du système de régulation des autorisations de plantation.

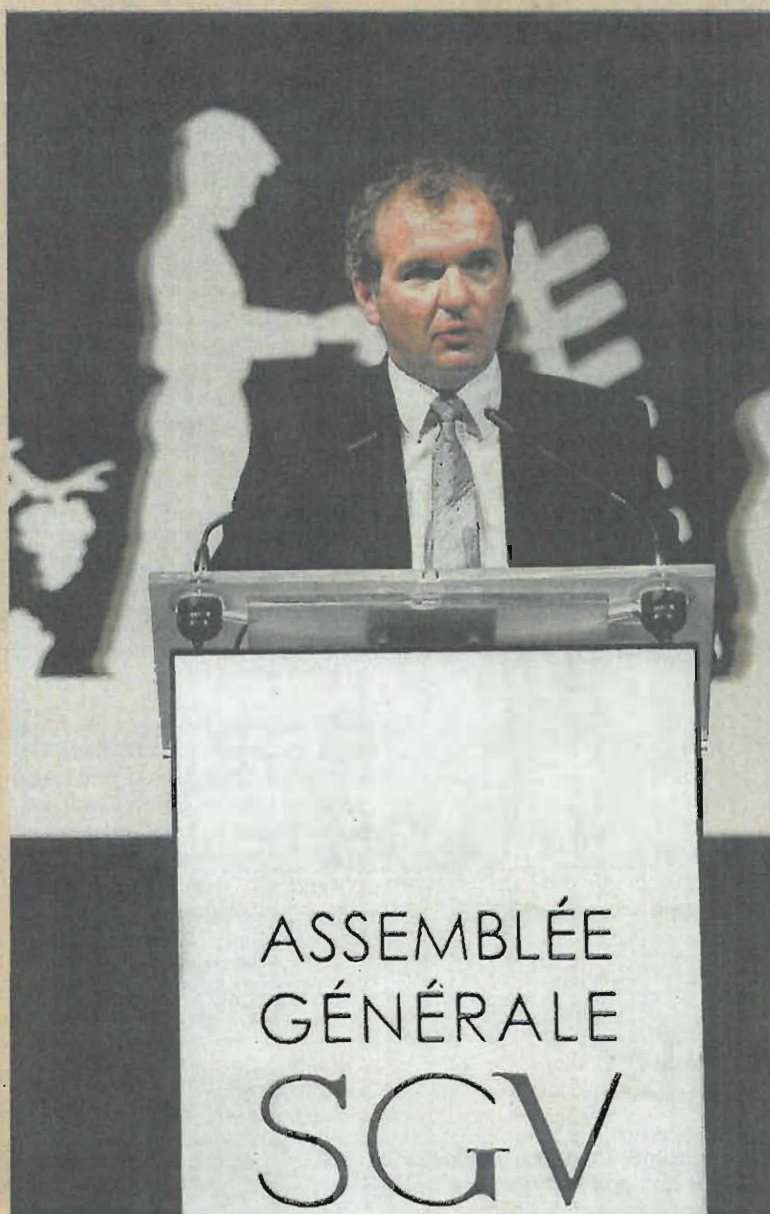
Cet avis était attendu. Au syndicat général des vignerons de Champagne (SGV), on prévoyait un vote de la commission agricole en faveur d'un prolongement du système de régulation des autorisations de plantation de vignes.

La commission annonçait en effet le 2 avril la volonté de prolonger le système de 2030 (année d'échéance annoncée que le SGV aimerait voir supprimée) à 2050. Une bonne nouvelle mais le dossier ne peut pas s'arrêter là pour le SGV. Les élections européennes prévues du 23 au 26 mai vont en effet rebattre les cartes, recomposer le Parlement européen avec de nouveaux membres et, vraisemblablement de nouvelles positions.

Les vignerons de Champagne considèrent donc que le combat à mener est actuel non seulement parce que les discussions sur la politique agricole commune (PAC) sont en cours mais aussi parce que les enjeux économiques sont majeurs.

"APPEL SOLENNEL"

Le syndicat met ainsi en balance la suspension des travaux de révision de l'aire d'appellation Champagne censé aboutir en 2024 (80% du travail sur le parcellaire est réalisé à ce jour) s'il n'obtient pas gain de cause sur le maintien du système de régulation des autorisations de plantation de vignes au-delà de 2030.



Maxime Toubart lors de son intervention à l'occasion de l'assemblée générale du SGV. Alain Julien

« Imaginez les milliers de kilos de raisins arrivant sur le marché. Imaginez la crise de surproduction et ses conséquences... Imaginez quelle Champagne nous serions aujourd'hui », prévenait Maxime Toubart, président du SGV, lors de l'assemblée générale de l'organisme champenois le 4 avril. La dérégulation des plantations aurait les mêmes conséquences que la fin des quotas sucriers : surproduction et volatilité des prix. Il est même allé plus loin. Le représentant des vignerons (et, de fait, coprésident du Comité Champagne) a lancé « un appel solennel à l'ensemble des AOC (appellations d'origine contrôlée) en

France et en Europe et plus largement à l'ensemble de la filière viticole à se mobiliser dans le cadre des élections européennes pour empêcher la dérégulation des plantations de vignes en 2030 ».

« Priorité à la gestion du potentiel de production », assène-t-il, espérant un front uni.

« Il est temps que la viticulture française s'adresse d'une voix forte et n'attende pas 2030 ». « Je rêve un peu que la filière soit capable de se retrouver sur ces sujets plutôt sur d'autres, comme la taille du logo femme enceinte. Il est temps que la filière vin se fasse entendre parce qu'il s'agit là d'un vrai sujet. » ■ CLAIRE HOFMEYER